

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29

Abstentions : 0  
Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0

N°2019-74

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-neuf, le jeudi sept Novembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 31 octobre deux mille dix-neuf.

**Présents** : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

**Suppléants présents** : Stéphane Malivert

**Pouvoirs** : Pascale Raffier délégation à Alain Perche, Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Magdalena Fredon délégation à Guy Ratinaud, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud

**Secrétaire de séance** : Agnès Varachaud

**Objet : Demande de retrait de la Communauté de Communes Ouest Limousin  
du Syndicat Mixte Vienne Gorre.**

Monsieur le Président explique que le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) a engagé une démarche de transformation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). Cette labellisation, fortement recommandée par les agences de l'eau et à laquelle il va être difficile de se soustraire, a reçu un avis favorable de la commission locale de l'eau du SAGE Vienne et de la commission de planification de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Préalablement à cette transformation en EPAGE (en précisant toutefois que l'EPAGE sera toujours un syndicat mixte fermé), il convient, s'agissant de la Communauté de Communes Ouest Limousin, que celle-ci sollicite son retrait du Syndicat Mixte Vienne Gorre à qui elle a confié l'exercice de la compétence GEMAPI pour les communes de son territoire sises sur le bassin de la Gorre.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SOLLICITE** du Comité Syndical du Syndicat Mixte Vienne Gorre le retrait de la Communauté de Communes Ouest Limousin du Syndicat Mixte Vienne Gorre, sachant qu'il serait souhaitable que ce retrait soit effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD